

# Ancien fort de Teillet

---

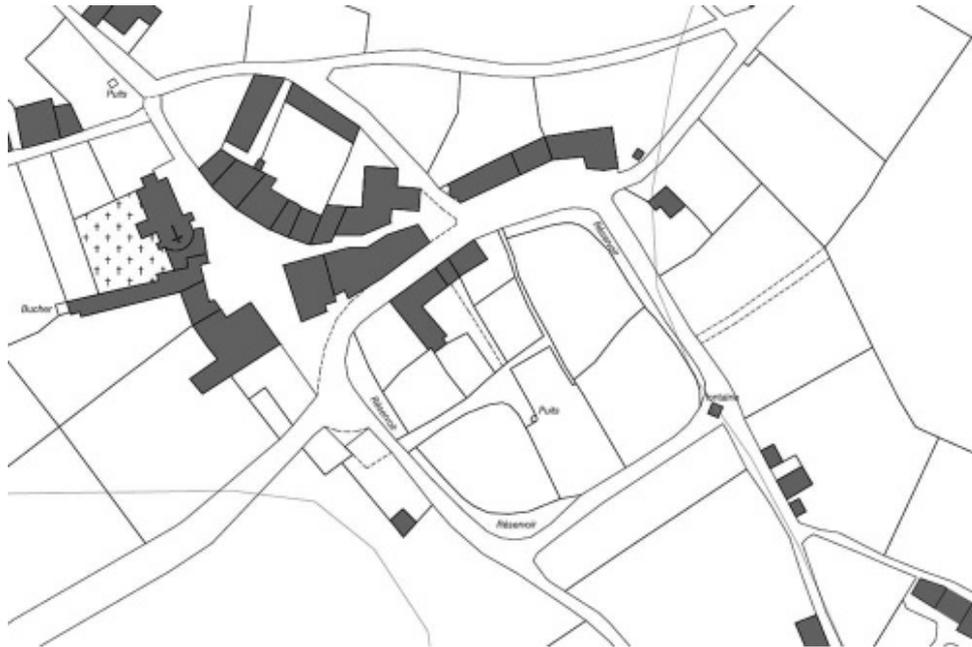
Auteur : Joris Périé, 2016. *Mise à jour le ...*

Le **fort de Teillet**, construit vers 1434 et détruit en 1625 suite au combat de Teillet, était d'abord un lieu de refuge pour les habitants des hameaux voisins pendant la Guerre de Cent Ans, puis une importante place forte protestante pendant les guerres de religion. Il se dressait sur l'actuelle place du village.

## Sommaire

<b>1. Histoire</b> .....	<b>2</b>
<b>1.1. XIIIème-XVème siècles : avant la construction du fort, seulement une église puis quelques rares habitations</b> .....	<b>2</b>
<b>1.2. Peu après 1434 : construction du fort au pied de l'église</b> .....	<b>3</b>
<b>1.3. 1572 : seconde tranche de fortification pendant les guerres de religion</b> .....	<b>3</b>
<b>1.4. 1622-1625 : rébellions huguenotes, combat de Teillet et destruction du fort</b> .....	<b>4</b>
<b>2. Essai de restitution 3D du fort de 1625</b> .....	<b>4</b>
<b>2.1. Les ouvrages de défense</b> .....	<b>4</b>
2.1.1. Les murailles et parapets .....	4
2.1.2. La porte et les tours .....	6
2.1.3. La palissade .....	7
2.1.4. Le fossé .....	8
2.1.5. La contrescarpe et les terrasses .....	8
2.1.6. Ravelins et pont-levis .....	9
2.1.7. Gabions .....	10
<b>2.2. L'intérieur du Fort, la « Ville »</b> .....	<b>11</b>
2.2.1. Les maisons .....	11
2.2.2. La place .....	12
2.2.3. La contre-muraille en construction en 1623 .....	12
<b>3. L'étude de l'abbé Maynadier</b> .....	<b>13</b>
<b>4. Fortifications similaires</b> .....	<b>14</b>
4.1. Réalmont (fin XVIème siècle) .....	14
4.2. Fénols (XIVème siècle).....	14
<b>5. Textes descriptifs intégraux</b> .....	<b>16</b>
5.1. Visite du baron de Lescure .....	16
5.2. Visite de Delamotte .....	18
<b>6. Voir aussi</b> .....	<b>18</b>
6.1. Bibliographie.....	18
6.2. Articles connexes .....	18

# 1. Histoire



Teillet en 1836. Le faubourg (autour de l'église) et l'emplacement de l'ancien Fort (carré délimité par les fossés).

## 1.1. XIIIème-XVème siècles : avant la construction du fort, seulement une église puis quelques rares habitations

L'église Saint-Amans de Teillet est mentionnée pour la première fois en 1282.<sup>1</sup> Primitivement, Teillet est constituée uniquement de son église qui attire une population venue de *masades*<sup>2</sup> très éparses.<sup>3</sup>

Lorsque la Guerre de Cent Ans sévit dans l'Albigeois au milieu du XIVème siècle, la plupart des communautés mettent en place leur propre place forte de refuge face à l'invasion anglaise ou aux exactions des routiers<sup>4</sup>. On décide alors de fortifier Paulin en 1356. Les habitants des principales *masades* voisines sont mis à contribution pour la dépense des fortifications de Paulin et sont astreints à s'y réfugier en cas d'invasion. On cite notamment Bézacoul parmi ces *masades*, et non Teillet.<sup>5</sup>

Ainsi il semble que Teillet n'ait que très peu polarisé d'habitat à proximité immédiate de son église jusqu'à ce que son fort soit construit au début du XVème siècle.<sup>6</sup>

---

<sup>1</sup> Procès intenté par Clément V à Bernard de Castanet. Archives du Vatican, collectorie n°404, f.147 (source non consultée, donnée par l'abbé Maynadier dans son ouvrage sur l'abbé Barthe).

<sup>2</sup> Hameaux ou écarts.

<sup>3</sup> TROUCHE-MARTY, Cédric. Forts villageois ecclésiastiques et églises fortes dans l'Albigeois des XIVe et XVe siècles. Archéologie Tarnaise, N°17, 2015

<sup>4</sup> Bande de mercenaires à la solde des comtes de Foix ou d'Armagnac qui ravagent et rançonnent les populations.

<sup>5</sup> Inventaire des titres de la vicomté de Paulin, acte n°10

<sup>6</sup> TROUCHE-MARTY, Cédric. Forts villageois ecclésiastiques et églises fortes dans l'Albigeois des XIVe et XVe siècles. Archéologie Tarnaise, N°17, 2015

## 1.2. Peu après 1434 : construction du fort au pied de l'église

Alors que l'Albigeois traverse de graves troubles dus à une guerre pour l'obtention du siège épiscopal<sup>7 8</sup> ainsi qu'aux ravages des routiers<sup>9</sup>, le vicomte de Paulin fait construire le fort de Teillet au pied de l'église Saint-Amans.

*« Permission accordée par Philippe-Jean de Rabastens, chevalier, vicomte de Paulin, à différens habitans de Teillet, Perremes (?), Calvairac, Plegades et autres masades y dénommés, de construire un fort audit Teillet avec des murs, fossés, pals, tours, et autres ouvrages de défense, sauf le droit du roy, avec réservation de pouvoir en fixer la construction et l'étendue, et d'y établir un capitaine commandant, sous une obole de censive pour chaque aune de terrain sur lequel on batiroit des maisons dans le dit fort, avec les accptes et arrière-accptes et autres droits seigneuriaux de la vicomté, et sous les autres réservations y contenues, avec la reconnaissance et serment de fidélité des dits habitans et leur promesse de construire ledit fort. »<sup>10</sup>*

L'édification du fort s'adresse ici à des populations rurales dispersées dans des *masades* isolées. Il est presque certain que la conception originelle de Teillet est celle d'un lieu de refuge temporaire dans lequel la population vivant dans les mas vient se réfugier en cas de danger. Les habitants de Teillet, Perremes, Calvairac et Plegades ont une propriété bâtie où ils demeurent et possèdent en parallèle une pièce refuge au sein du fort. Il ne semble d'ailleurs pas que le fort de Teillet soit conçu initialement comme un lieu de vie permanent puisqu'il n'englobe pas l'église Saint-Amans qui reste hors les murs.<sup>11</sup>

## 1.3. 1572 : seconde tranche de fortification pendant les guerres de religion

Au lendemain du massacre de la Saint-Barthélémy, Bertrand de Rabastens, vicomte de Paulin, est élu général des armées protestantes dans les diocèses d'Albi, de Castres et de Saint-Pons. Le fort de Teillet semble déjà avoir dépassé sa seule fonction de refuge car ses murs abritent quelques habitants protestants en plus d'une petite garnison et son capitaine. Le vicomte de Paulin établit son quartier général à Réalmont et fait améliorer les fortifications de Teillet.<sup>12</sup> Il fait vraisemblablement ajouter les terrasses et ravelins au devant des murailles, sans doute aussi les parapets et mâchicoulis sur les murailles.

Dès le début du XVII<sup>e</sup> siècle et sans doute avant, un basculement sémantique s'opère : on parle désormais de la *Ville* et de ses faubourgs. L'église, noyau primitif de Teillet, et les quelques *logis* et *hôtelleries* qui la jouxtent ne sont plus qu'une partie secondaire de

---

<sup>7</sup> Robert Dauphin, nommé par le pape Eugène IV, sur la demande du roi de France, et Bernard de Casilhac, élu par le chapitre et confirmé par le concile de Bâle, se disputent le siège épiscopal d'Albi les armes à la main.

<sup>8</sup> Les vicomtes et la vicomté de Paulin. Revue du Tarn, A33, vol.25, 1908, p.46

<sup>9</sup> Biget, 1992, 107 (vu dans Archéologie Tarnaise n°18, p.110)

<sup>10</sup> Inventaire des titres de la vicomté de Paulin, acte n°22

<sup>11</sup> TROUCHE-MARTY, Cédric. Forts villageois ecclésiastiques et églises fortes dans l'Albigeois des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. Archéologie Tarnaise, N°17, 2015

<sup>12</sup> DEVIC, Claude, VAISSETE, Joseph. Histoire générale de Languedoc. 1443-1642. Toulouse, Privat, tome 11, 1872, p.557

Teillet et constituent les faubourgs. Le fort et les maisons qu'il abrite, qui n'étaient autrefois qu'un lieu de refuge temporaire, constituent dorénavant la *Ville* ou la *Place de Teillet*.

## **1.4. 1622-1625 : rébellions huguenotes, combat de Teillet et destruction du fort**

Le fort de Teillet est toujours aux mains d'une garnison protestante lorsque celle-ci commet des exactions sur les habitants de la région : elle rançonne, ravage, emprisonne et améliore encore les fortifications.<sup>13</sup> Si bien que le Roi Louis XIII ordonne la démolition du fort de Teillet en 1622.<sup>14</sup> Le fort de Teillet connaît d'abord un sursis, puis se retrouve tour à tour repris par les catholiques et les huguenots jusqu'en 1625, date à laquelle les troubles n'ont jamais été aussi intenses puisqu'ils débouchent sur le combat de Teillet.

Le combat de Teillet entre protestants et catholiques se déroule le 11 août 1625 et se solde par une lourde défaite des protestants. A la suite du combat, les catholiques entament la démolition du fort qui se termine en septembre 1625.<sup>15</sup> Le Fort de Teillet ne se relèvera plus jamais.

Lors de cette démolition, une grande partie des fossés n'est cependant pas comblée ; la moitié est encore visible sur le cadastre de 1836 et sera comblée au cours du XIXe siècle.

## **2. Essai de restitution 3D du fort de 1625**

Cette section présente le travail de représentation du fort de Teillet tel qu'il était réellement avant sa destruction en 1625.

Il ne subsiste aucune représentation du fort de Teillet qui serait contemporaine de celui-ci, nous nous sommes donc appuyés sur les sources suivantes : les descriptions réalisées avant sa destruction (relativement précises), toutes les mentions dont il a fait l'objet pendant son existence, les études déjà réalisées sur celui-ci et sur les forts voisins semblables, les anciens cadastres de Teillet, ainsi que les traités d'art militaire.

Le travail de reconstitution est présenté par élément bâti :

### **2.1. Les ouvrages de défense**

#### **2.1.1. Les murailles et parapets**

---

<sup>13</sup> Archives départementales du Tarn, série C - Administrations provinciales, cote C 273

<sup>14</sup> Archives départementales du Tarn, série C - Administrations provinciales, cote C 877

<sup>15</sup> VANEL, Claudine. La Révolte du duc de Rohan. Revue du Tarn, N°43, septembre 1966, p.370



#### Murailles et parapets

« Permission accordée par Philippe-Jean de Rabastens [...] de construire un fort audit Teillet avec des murs, fossés, pals, tours et autres ouvrages de défense [...] » <sup>16</sup>

« [...] ledit lieu est presque carré, enceint d'une forte muraille de terre, de sept pans (1,75 mètre) <sup>17</sup> d'épaisseur, sur laquelle sont les défenses bâties de pierre, à chaux et sable à l'épreuve du mousquet, qui s'avancent sur la dite muraille en forme de machicoulie, et y a des flancs ou gabions de tous côtés [...] » <sup>18</sup>

« [...] et venus aux murailles du dit lieu ont été trouvées entières, sauf les courtines ou parapets d'icelles, qui ont été brulés, excepté du côté de septentrion où il y a environ d'entier huit cannes (16 mètres) de parapet couvert ; et joignant la muraille du dit parapet, y a une autre muraille de la maison de M. Jacob de Comté, de longueur d'environ vingt palmes (5 mètres), et quinze (3,75 mètres) de hauteur, bâtie à pierre et chaux, et du côté d'occident, joignant la muraille du dit Teillet, y a la muraille de la maison de Gabriel Cahuzac, bâtie à pierre et chaux, de hauteur d'environ six cannes (12 mètres) <sup>19</sup>, autant de longueur et quatre palmes (1 mètre) d'épaisseur [...] » <sup>20</sup>

« [...] il y a des maisons particulières qui joignent ladite muraille aux autres endroits dans lesquels il y a, joignant ladite muraille de terre, une muraille de pierre, pareille à celle que fait ladite Dame. Que si les habitants ont eu cet avantage de tout temps, du temps ils étaient lever (?) maisons, en faisant soutenir à une muraille de pierre les poutres qu'ils ne pouvaient soutenir commodément sur icelle de terre. » <sup>21</sup>

---

<sup>16</sup> Inventaire des titres de la vicomté de Paulin, acte n°22

<sup>17</sup> La mesure ancienne locale de longueur à Paulin était la "canne supposée de Montpellier", équivalent à environ 2 mètres. Une canne était composée de 8 pans.

<sup>18</sup> Archives départementales du Tarn, série C - Administrations provinciales, cote C 880

<sup>19</sup> Il semble qu'il y ait une erreur sur la hauteur de cette muraille : elle ne peut pas être aussi haute que les tours.

<sup>20</sup> MARTIN, F. Actes notariaux Delamotte. Société Littéraire et Scientifique de Castres, 1860, 4e année, p.352

<sup>21</sup> Archives départementales du Tarn, série C - Administrations provinciales, cote C 882

« s'est présenté Messire Jean Corras, prêtre et recteur de Teilhet qui a représenté que ceux de la garnison dudit Teilhet, commandés par Blaumont [...] auraient enlevé et emporté tout le gazon de son pré, pour servir aux fortifications dudit lieu auxquelles ils font travailler en diligence. » <sup>22</sup>

« Joignant ladite muraille de terre qui est du côté septentrion, est la contre muraille qui est déjà commencée [...] Ladite muraille de terre contre laquelle est bâtie ladite contre-muraille a vingt-deux cannes et demie (45 mètres) de longueur. » <sup>23</sup>

- Connu : présence de murailles, parapets couverts et mâchicoulis, forme de l'enceinte, matériaux et épaisseur des murailles, matériaux des parapets et mâchicoulis, dimension précise de la muraille côté Nord.
- Inconnu : architecture des mâchicoulis et des ouvertures dans les parapets, hauteur et largeur des parapets, sens de la pente et matériaux de la couverture des parapets.
- Dédit : dimensions de l'enceinte (d'après dimension de la muraille Nord, du périmètre de la place et emplacement des fossés encore présents sur le cadastre napoléonien). Hauteur des murailles et parapets : entre la hauteur des contremurailles intérieures (3,75m) et celle des tours (12m), plus haute que les maisons adossées (2 étages).

### 2.1.2. La porte et les tours



Porte et tours

« La dite porte est fortifiée de deux grosses tours joignantes, plus hautes que le reste des murailles machicollées, bâties de pierre à chaux et sable, sur l'une desquelles y a une petite vedette pour loger la sentinelle ; et ont lesdites tours, savoir : l'une trois cannes de tour carré (6 mètres de côté), et l'autre trois cannes

---

<sup>22</sup> Archives départementales du Tarn, série C - Administrations provinciales, cote C 273

<sup>23</sup> Archives départementales du Tarn, série C - Administrations provinciales, cote C 880

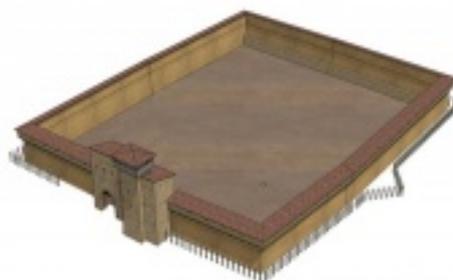
(6 mètres) de long et deux cannes et demie (5 mètres) de large, sous laquelle est ladite porte. » <sup>24</sup>

« [...] et nous avons aussi vérifié qu'à la dite porte (ou entrée) y a une herse coulisse, que lesdites les tours, dans lesquelles elle est, sont séparées du reste des murailles et maisons. Pour y monter y a un degré suspendu, au bout duquel y a une planche servant pour entrer auxdites tours, qui se peut lever avec une corde desdites tours et hors. » <sup>25</sup>

« [...] et la tour bâtie en voûte où la porte du dit Teillet tout entière, n'y manquant que le couvert ; comme de même est l'autre tour joignant la maison appartenant à Louis Enjalbert, sauf qu'on la percée en trois différents endroits pour la saper, ayant la muraille de la tour environ cinq palmes (1,25 mètre) d'épaisseur, et de hauteur les dites deux tours environ six cannes (12 mètres) [...] » <sup>26</sup>

- Connu : 3 dimensions des 2 tours, épaisseur de la muraille d'une des 2 tours, présence d'une petite vedette sur une des 2 tours, présence de la porte du fort sur l'autre tour (avec une herse), présence d'une couverture sur chaque tour.
- Inconnu : architecture des tours, de leurs ouvertures et couverture, dimension précise et architecture de la vedette, type de liaison entre les 2 tours, séparation entre les tours et murailles (comment la tour qui contient la porte peut être séparée des murailles ?).

### 2.1.3. La palissade



Palissades

« Tout autour des dites murailles il y a une bonne palissade de gros arbres à deux pas (1,25 mètre) ou environ d'icelles, flanquée en pointe au milieu de chaque côté [...] » <sup>27</sup>

---

<sup>24</sup> Archives départementales du Tarn, série C - Administrations provinciales, cote C 880

<sup>25</sup> Archives départementales du Tarn, série C - Administrations provinciales, cote C 880

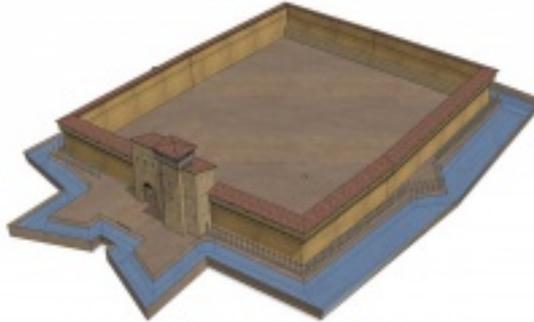
<sup>26</sup> MARTIN, F. Actes notariaux Delamotte. Société Littéraire et Scientifique de Castres, 1860, 4e année, p.352

<sup>27</sup> Archives départementales du Tarn, série C - Administrations provinciales, cote C 880

« [...] et la palissade qui est autour de la ville, de la muraille, et du fossé, environ la moitié démolie [...] » <sup>28</sup>

- Connu : présence, localisation et composition de la palissade et de ses formes en pointe.
- Déduit : hauteur de la palissade.

#### 2.1.4. Le fossé



Fossé

« [...] et après la dite palissade un bon fossé rempli d'eau [...] » <sup>29</sup>

« [...] avons trouvé les fossés encore en leur entier, sinon la plupart de l'eau épuisés [...] » <sup>30</sup>

- Connu : présence d'un fossé rempli d'eau.
- Déduit : largeur et profondeur du fossé (d'après hauteur contrescarpe et dimensions des murailles).

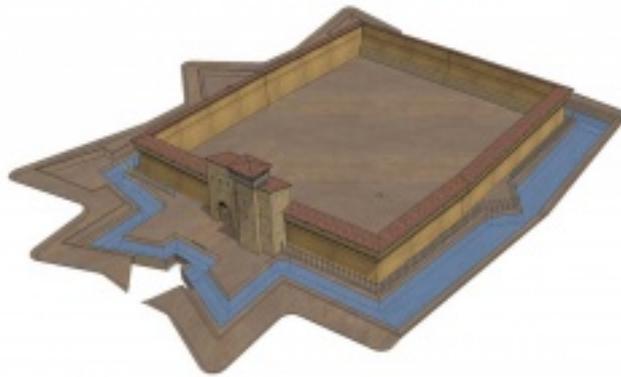
#### 2.1.5. La contrescarpe et les terrasses

---

<sup>28</sup> MARTIN, F. Actes notariaux Delamotte. Société Littéraire et Scientifique de Castres, 1860, 4e année, p.352

<sup>29</sup> Archives départementales du Tarn, série C - Administrations provinciales, cote C 880

<sup>30</sup> MARTIN, F. Actes notariaux Delamotte. Société Littéraire et Scientifique de Castres, 1860, 4e année, p.352



### Contrescarpe et terrasses

« [...] et la contrescarpe, au bord dudit fossé, est relevée de hauteur de douze pans (3 mètres), laquelle est flanquée du côté d'occident, qui est la venue d'Alby et les faubourgs dudit lieu, de trois petites terrasses, faites en pointe, une à chaque coin et l'autre au milieu ; et de plus, d'une autre terrasse qui s'avance en corne au-devant de la porte dudit lieu. Au-delà de ladite la contrescarpe, y a, desdits côtés du midy et d'occident, un autre petit fossé qui n'est pas encore parfait. » <sup>31</sup>

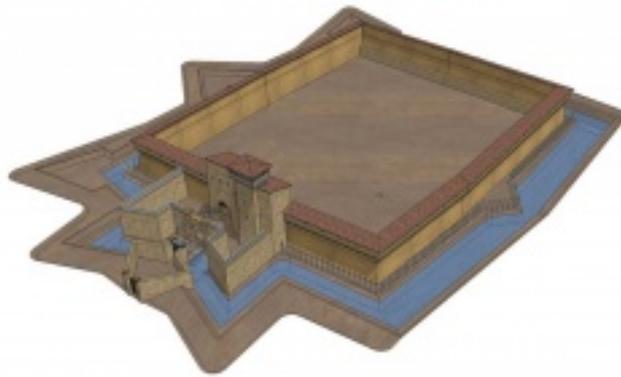
« [...] et pour le regard des autres fortifications faites après le dit fossé autour du dit lieu, sont encore en leur entier, n'étant que quelques pans égratignés du côté de midi et de septentrion [...] » <sup>32</sup>

- Connu : présence d'une contrescarpe relevée de 3 mètres (depuis le fond du fossé), présence et localisation de 3 terrasses en pointe, présence d'un petit fossé supplémentaire sur 2 côtés du fort.
- Inconnu : forme de la terrasse en corne devant la porte du fort.
- Dédduit : la terrasse en corne épouse sûrement la forme du ravelin qui abrite le pont levis (voir paragraphe suivant).

#### 2.1.6. Ravelins et pont-levis

<sup>31</sup> Archives départementales du Tarn, série C - Administrations provinciales, cote C 880

<sup>32</sup> MARTIN, F. Actes notariaux Delamotte. Société Littéraire et Scientifique de Castres, 1860, 4e année, p.352



Ravelins et pont-levis

« Après ladite porte y a un ravelin bâti de pierre, à chaux et sable avec des pointes de bois en haut de la muraille du ravelin qui flanque la porte. Après un pont-levis, autre porte faite en claie, autre ravelin bâti de pierre à chaux et sable qui flanque du dit fossé de part et d'autre, et une autre porte faite en claie, qui est la première à l'entrée dudit lieu. » <sup>33</sup>

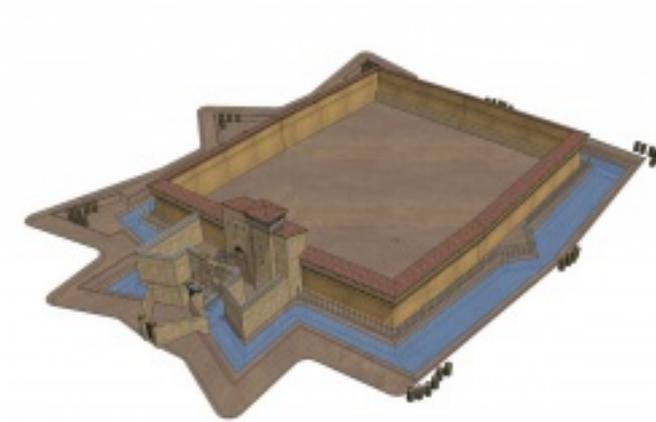
« [...] a été trouvé, entrant à la porte du dit Teillet, que les deux murailles qui portaient le pont-levis sont encore en leur entier, de hauteur de vingt palmes (5 mètres), d'épaisseur de trois palmes (0,75 mètre) [...] » <sup>34</sup>

- Connu : présence d'un ravelin avec pont-levis devant la porte du fort, matériaux des murailles du ravelin, pias sur les murailles du ravelin, épaisseur et hauteur des murailles de ce ravelin. Présence d'un second ravelin, matériaux des murailles de ce ravelin, présence de 2 portes en claie à l'entrée et sortie de ce ravelin.
- Inconnu : forme exacte des 2 ravelins, hauteur du ravelin le plus à l'extérieur.
- Déduit : les ravelins sont des ouvrages à cornes, leur forme épouse sûrement la forme des terrasses « en corne » évoquées précédemment.

### 2.1.7. Gabions

<sup>33</sup> Archives départementales du Tarn, série C - Administrations provinciales, cote C 880

<sup>34</sup> MARTIN, F. Actes notariaux Delamotte. Société Littéraire et Scientifique de Castres, 1860, 4e année, p.352



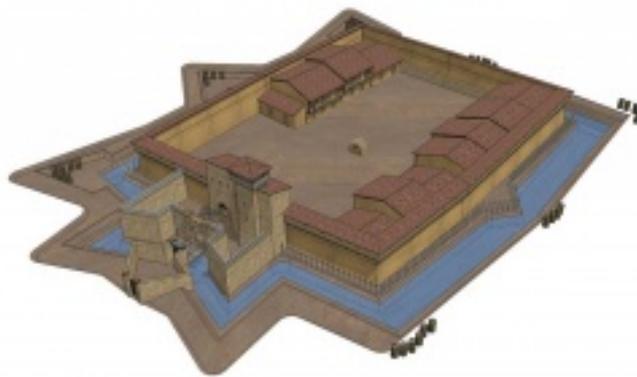
Gabions

*« Aux trois autres côtés y a trois gabions à chacun, un à chaque coin et l'autre au milieu, sauf que du côté d'orient, sur le coin où est la maison Enjalbert, celui qui y était est entièrement ruiné, et la muraille, en cet endroit est crevassée, menaçant ruine. [...] » <sup>35</sup>*

- Connu : présence, nombre et localisation des gabions.

## 2.2. L'intérieur du Fort, la « Ville »

### 2.2.1. Les maisons



Maisons

*« - du côté d'orient y a sept maisons, partie ruinées, joignant la muraille dudit lieu.*

*- joignant la muraille du côté d'occident y a trois maisons et un recoin vide.*

*- du côté du midy, sous les dites deux tours de l'entrée, et une autre petite maison.*

<sup>35</sup> Archives départementales du Tarn, série C - Administrations provinciales, cote C 880

- et du côté du septentrion n'y a aucune maison, mais seulement ladite muraille qui sert d'enceinte audit lieu, laquelle est de l'épaisseur de sept pans (1,75 mètre), sauf qu'en certains endroits la terre s'est écoulée par l'injure du temps, auxquels icelle muraille n'a au haut d'icelle que quatre ou cinq pans (1 à 1,25 mètre) d'épaisseur. » <sup>36</sup>

« Les structures de refuge, concentrées au sein de maisons hautes à plusieurs étages, sont binômiques. Elles associent communément un module d'entreposage souvent reconverti en chai ou cave vinnaire à un module de retraite constitué par une unique chambre. L'enceinte collective du réduit est, semble-t-il, majoritairement bâtie en pierre contre laquelle s'appuient les modules de refuge et d'entreposage à ossature bois et remplissage de terre crue. L'utilisation de cette dernière comme composante de la muraille même est toutefois renseignée pour 2 sites au moins. » <sup>37</sup>

- Connu : nombre et localisation de toutes les maisons.
- Dédit : présence d'étages, matériaux de construction (d'après étude Trouche-Marty).

### 2.2.2. La place

« Le surplus dudit lieu est vide et (a) une place de soixante cannes de tour (120 mètres de périmètre) et un four au milieu (d'icelle). » <sup>38</sup>

« [...] et est le four à cuire le pain, qui est dans Teillet, encore en son entier, et le puits est tant seulement comblé des ruines des maisons [...] » <sup>39</sup>

- Connu : dimensions de la place, présence et localisation du four et du puits.

### 2.2.3. La contre-muraille en construction en 1623

« [...] la muraille de l'enceinte fendue en un certain endroit, ils la font doubler par dedans d'une autre muraille à chaux et sable, de l'épaisseur de demie canne (1 mètre), et la continuent, en sorte qu'elle peut contenir la quatrième partie de leur Ville, le long de la courtine [...] » <sup>40</sup>

« [...] là où on continue la muraille qui se fend est une muraille de maison que ladite Dame fait bâtir pour son usage particulier, dans l'Enclos du lieu. Il est vrai qu'elle joint la muraille ancienne de celle dudit lieu, mais il y a des maisons particulières qui joignent ladite muraille aux autres endroits dans lesquels il y a, joignant ladite muraille de terre, une muraille de pierre, pareille à celle que fait ladite Dame. Que si les habitants ont eu cet avantage de tout temps, du temps ils

---

<sup>36</sup> Archives départementales du Tarn, série C - Administrations provinciales, cote C 880

<sup>37</sup> TROUCHE-MARTY, Cédric. Forts villageois ecclésiastiques et églises fortes dans l'Albigeois des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. Archéologie Tarnaise, N°17, 2015

<sup>38</sup> Archives départementales du Tarn, série C - Administrations provinciales, cote C 880

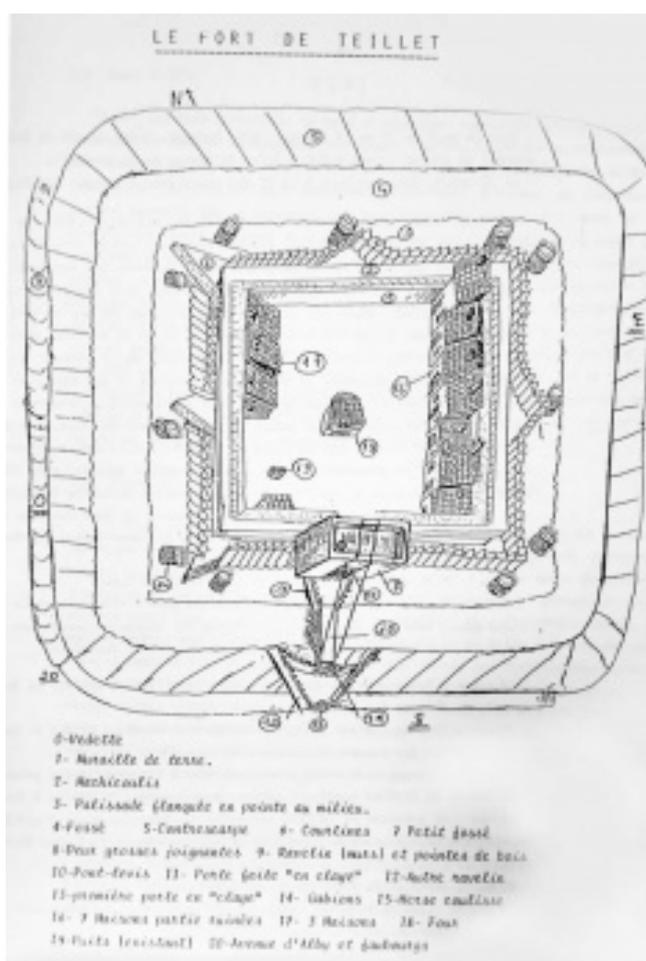
<sup>39</sup> MARTIN, F. Actes notariaux Delamotte. Société Littéraire et Scientifique de Castres, 1860, 4<sup>e</sup> année, p.352

<sup>40</sup> Archives départementales du Tarn, série C - Administrations provinciales, cote C 880

étaient lever (?) maisons, en faisant soutenir à une muraille de pierre les poutres qu'ils ne pouvaient soutenir commodément sur icelle de terre. A dit aussi que la muraille comprend véritablement une face du Lieu, mais il fallait envoyer et informer ledit seigneur de Ventadour que cette muraille n'a que 12 cannes (24 mètres) de face et trois palmes (0,75 mètre) de largeur au-dessus du bâtiment qui est la largeur des bâtiments des prisons du même lieu. » <sup>41</sup>

« Joignant ladite muraille de terre qui est du côté septentrion, est la contre muraille qui est déjà commencée, bâtie en pierre, chaud et sable, de longueur de dix cannes (20 mètres), de hauteur d'une canne (2 mètres), et d'épaisseur de cinq pans (1,25 mètre) en certains endroits, et de quatre (1 mètre) pour le moins. Pour la continuer le long de la vieille muraille de terre, du côté de septentrion, les fondements sont creusés et tracés de trois pans (0,75 mètre) de profondeur. Et à ladite place sont les matériaux, savoir grande quantité de pierre et de mortier à chaux et sable pour la continuer. Ladite muraille de terre contre laquelle est bâtie ladite contre-muraille a vingt-deux cannes et demie (45 mètres) de longueur. » <sup>42</sup>

### 3. L'étude de l'abbé Maynadier



Représentation du fort par l'abbé André Maynadier (1988)

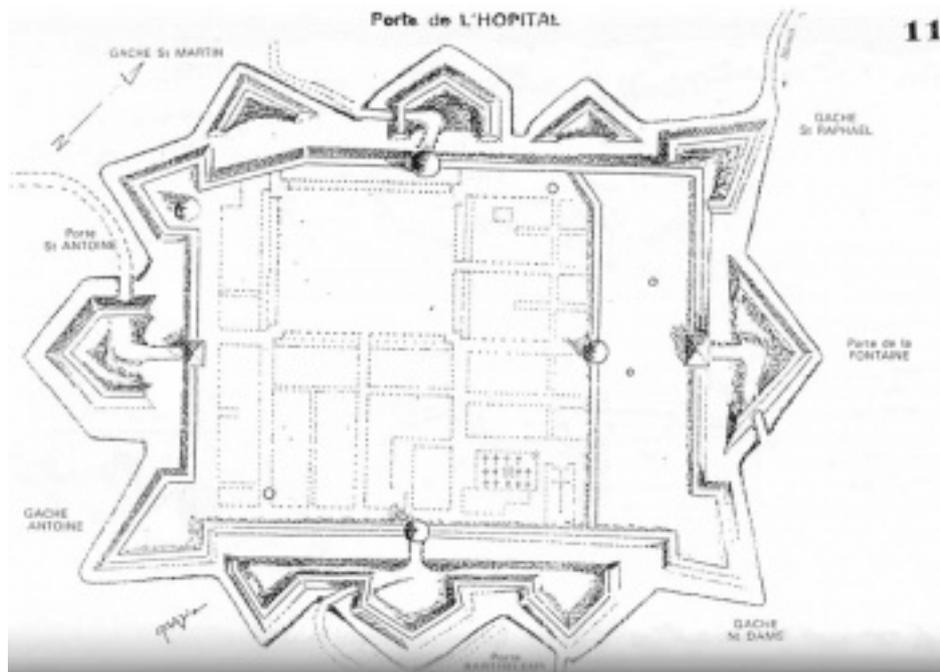
<sup>41</sup> Archives départementales du Tarn, série C - Administrations provinciales, cote C 882

<sup>42</sup> Archives départementales du Tarn, série C - Administrations provinciales, cote C 880

## 4. Fortifications similaires

### 4.1. Réalmont (fin XVIème siècle)

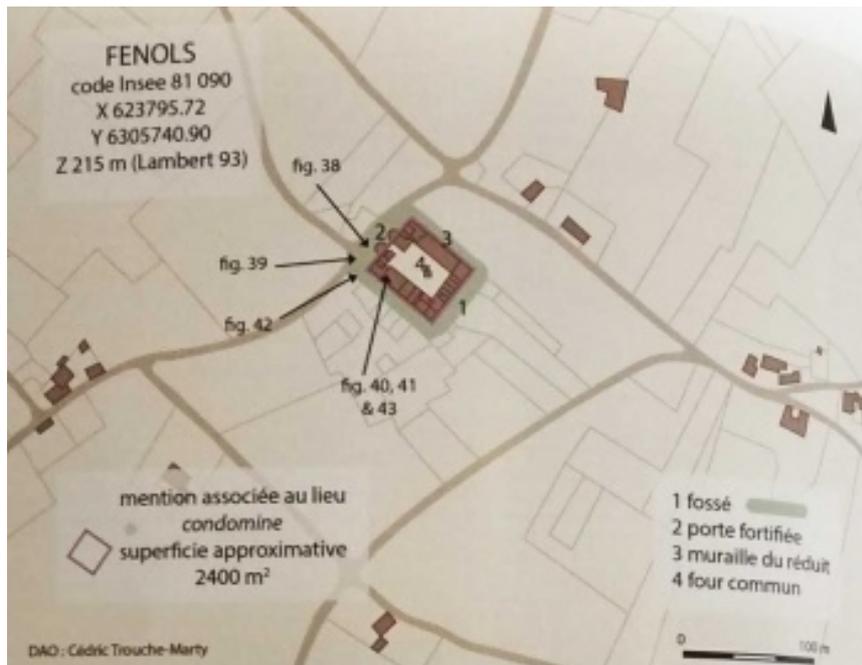
Bien qu'il s'agisse de fortifications d'une bastide préexistante contrairement à Teillet qui a été créé ex-nihilo, les fortifications de Réalmont à la fin du XVIème siècle semblent similaires aux améliorations qui ont été apportées à celles de Teillet à la même époque. La description des fortifications de Teillet évoque des terrasses, bastions et ravelins typiques de l'architecture militaire de la fin du XVIème siècle et qu'on retrouve à Réalmont.



Plan des fortifications de Réalmont vers la fin du XVIème siècle.

### 4.2. Fénols (XIVème siècle)

Le fort de Fénols, construit au cours du XIVème siècle possède de nombreux points comparables à celui de Teillet : fonction de refuge pendant la Guerre de Cent Ans, église hors les murs, enceinte quadrangulaire fossoyée de dimensions similaires, unités de refuge / maisons dont la façade extérieure constitue la muraille primitive du fort, présence d'une porte fortifiée et d'un four commun. C'est un des rares forts de la région albigeoise dont il subsiste encore une partie des murailles et une unité de refuge adossée à celle-ci.



Restitution du fort de Fénols (XIV<sup>ème</sup> siècle) d'après le plan cadastral de 1826.<sup>43</sup>



Portion restante de la muraille de l'ancien fort de Fénols.

<sup>43</sup> TROUCHE-MARTY, Cédric. Forts villageois ecclésiastiques et églises fortes dans l'Albigeois des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. Archéologie Tarnaise, N°17, 2015



Maison à pans de bois en encorbellement et remplissage en torchis, adossée à la muraille. Façade donnant sur le réduit collectif.

## 5. Textes descriptifs intégraux

### 5.1. Visite du baron de Lescure

Le 11 décembre 1623, une visite de Teillet est effectuée par le baron de Lescure. Voici des extraits du procès-verbal <sup>44</sup> <sup>45</sup> :

*« [...] ledit lieu est presque carré, enceint d'une forte muraille de terre, de sept pans (1,75 mètre) d'épaisseur, sur laquelle sont les défenses bâties de pierre, à chaux et sable à l'épreuve du mousquet, qui s'avancent sur la dite muraille en forme de machicoulie, et y a des flancs ou gabions de tous côtés [...]*

*Tout autour des dites murailles il y a une bonne palissade de gros arbres à deux pas (1,25 mètre) ou environ d'icelles, flanquée en pointe au milieu de chaque côté, et après la dite palissade un bon fossé rempli d'eau, et la contrescarpe, au bord dudit fossé, est relevée de hauteur de douze pans (3 mètres), laquelle est flanquée du côté d'occident, qui est la venue d'Alby et les faubourgs dudit lieu, de trois petites terrasses, faites en pointe, une à chaque coin et l'autre au milieu ; et de plus, d'une autre terrasse qui s'avance en corne au-devant de la porte dudit lieu. Au-delà de dite la contrescarpe, y a, desdits côtés du midy et d'occident, un autre petit fossé qui n'est pas encore parfait.*

*La dite porte est fortifiée de deux grosses tours joignantes, plus hautes que le reste des murailles machicollées, bâties de pierre à chaux et sable, sur l'une desquelles y*

---

<sup>44</sup> Archives départementales du Tarn, série C - Administrations provinciales, cote C 880

<sup>45</sup> Deux plans réalisés à l'occasion de la visite étaient annexés au procès-verbal, mais hélas il ne nous reste aujourd'hui que le procès-verbal. Celui-ci décrit néanmoins assez précisément les lieux.

*a une petite vedette pour loger la sentinelle ; et ont lesdites tours, savoir : l'une trois cannes de tour carré (6 mètres de côté), et l'autre trois cannes (6 mètres) de long et deux cannes et demie (5 mètres) de large, sous laquelle est ladite porte. Après laquelle y a un ravelin bâti de pierre, à chaux et sable avec des pointes de bois en haut de la muraille du ravelin qui flanque la porte. Après un pont-levis, autre porte faite en claie, autre ravelin bâti de pierre à chaux et sable qui flanque du dit fossé de part et d'autre, et une autre porte faite en claie, qui est la première à l'entrée dudit lieu. Aux trois autres côtés y a trois gabions à chacun, un à chaque coin et l'autre au milieu, sauf que du côté d'orient, sur le coin où est la maison Enjalbert, celui qui y était est entièrement ruiné, et la muraille, en cet endroit est crevassée, menaçant ruine. [...]*

*[...] et nous avons aussi vérifié qu'à la dite porte (ou entrée) y a une herse coulisse, que lesdites les tours, dans lesquelles elle est, sont séparées du reste des murailles et maisons. Pour y monter y a un degré suspendu, au bout duquel y a une planche servant pour entrer auxdites tours, qui se peut lever avec une corde desdites tours et hors.*

- *du côté d'orient y a sept maisons, partie ruinées, joignant la muraille dudit lieu.*
- *joignant la muraille du côté d'occident y a trois maisons et un recoin vide.*
- *du côté du midy, sous les dites deux tours de l'entrée, et une autre petite maison.*
- *et du côté du septentrion n'y a aucune maison, mais seulement ladite muraille qui sert d'enceinte audit lieu, laquelle est de l'épaisseur de sept pans (1,75 mètre), sauf qu'en certains endroits la terre s'est écoulée par l'injure du temps, auxquels icelle muraille n'a au haut d'icelle que quatre ou cinq pans (1 à 1,25 mètre) d'épaisseur.*

*Le surplus dudit lieu est vide et (a) une place de soixante cannes de tour (120 mètres de périmètre) et un four au milieu (d'icelle).*

*Joignant ladite muraille de terre qui est du côté septentrion, est la contre muraille qui est déjà commencée, bâtie en pierre, chaux et sable, de longueur de dix cannes (20 mètres), de hauteur d'une canne (2 mètres), et d'épaisseur de cinq pans (1,25 mètre) en certains endroits, et de quatre (1 mètre) pour le moins. Pour la continuer le long de la vieille muraille de terre, du côté de septentrion, les fondements sont creusés et tracés de trois pans (0,75 mètre) de profondeur. Et à ladite place sont les matériaux, savoir grande quantité de pierre et de mortier à chaux et sable pour la continuer. Ladite muraille de terre contre laquelle est bâtie ladite contre-muraille a vingt-deux cannes et demie (45 mètres) de longueur. »*

L'intendant Ducros fit observer aux commissaires qu'il y avait anciennement des maisons de ce côté et une semblable contre-muraille. Les commissaires visitèrent les maisons tenant aux autres murailles et ils reconnurent qu'effectivement il y avait dans ces maisons une contre-muraille de pierre, construite à chaux et à sable, pour appuyer et soutenir les poutres et les planchers.

## 5.2. Visite de Delamotte

Le 26 août 1625, une visite des démolitions est effectuée par le notaire Bertrand De Lamotte à la demande du duc de Ventadour. Voici des extraits de l'acte<sup>46</sup> :

*« [...] a été trouvé, entrant à la porte du dit Teillet, que les deux murailles qui portaient le pont-levis sont encore en leur entier, de hauteur de vingt palmes (5 mètres), d'épaisseur de trois palmes (0,75 mètre), et la tour bâtie en voûte où la porte du dit Teillet tout entière, n'y manquant que le couvert ; comme de même est l'autre tour joignant la maison appartenant à Louis Enjalbert, sauf qu'on la percée en trois différents endroits pour la saper, ayant la muraille de la tour environ cinq palmes (1,25 mètre) d'épaisseur, et de hauteur les dites deux tours environ six cannes (12 mètres) ; et venus aux murailles du dit lieu ont été trouvées entières, sauf les courtines ou parapets d'icelles, qui ont été brulés, excepté du côté de septentrion où il y a environ d'entier huit cannes (16 mètres) de parapet couvert ; et joignant la muraille du dit parapet, y a une autre muraille de la maison de M. Jacob de Comté, de longueur d'environ vingt palmes (5 mètres), et quinze (3,75 mètres) de hauteur, bâtie à pierre et chaux, et du côté d'occident, joignant la muraille du dit Teillet, y a la muraille de la maison de Gabriel Cahuzac, bâtie à pierre et chaux, de hauteur d'environ six cannes (12 mètres), autant de longueur et quatre palmes (1 mètre) d'épaisseur ; et est le four à cuire le pain, qui est dans Teillet, encore en son entier, et le puits est tant seulement comblé des ruines des maisons ; et de là étant sorti, avons trouvé les fossés encore en leur entier, sinon la plupart de l'eau épuisés, et la palissade qui est autour de la ville, de la muraille, et du fossé, environ la moitié démolie ; et pour le regard des autres fortifications faites après le dit fossé autour du dit lieu, sont encore en leur entier, n'étant que quelques pans égratignés du côté de midi et de septentrion [...]. »*

## 6. Voir aussi

### 6.1. Bibliographie

- ERRARD, Jean. La fortification démontrée et réduite en art. Paris, 1600
- MAYNADIER, Abbé André. Le Fort de Teillet, 1621-1625. Teillet, 1988
- TROUCHE-MARTY, Cédric. Forts villageois ecclésiastiques et églises fortes dans l'Albigeois des XIVe et XVe siècles. Archéologie Tarnaise, N°17, 2015
- TROUCHE-MARTY, Cédric. Réduits communautaires castraux et mise en défense des mas dans l'Albigeois des XIVe et XVe siècles. Archéologie Tarnaise, N°18, 2016

### 6.2. Articles connexes

- Guerre de Cent Ans à Teillet
- Protestantisme à Teillet

---

<sup>46</sup> MARTIN, F. Actes notariaux Delamotte. Société Littéraire et Scientifique de Castres, 1860, 4e année, p.352